


<p>Ontario Energy Board</p>	<p>Commission de l'énergie de l'Ontario</p>	
-----------------------------	---	---

**Avis de requête  
et  
avis d'audience écrite  
pour un permis de production d'électricité (Programme d'offre standard)  
Helios Solar Star A-2 Limited Partnership  
EB-2009-0112**

Helios Solar Star A-2 Limited Partnership a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario afin d'obtenir un permis de production d'électricité. La délivrance de ce permis permettrait au requérant de produire de l'électricité en Ontario. La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2009-0112.

La décision concernant la requête sera rendue par le conseiller juridique des projets spéciaux à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Le conseiller, Projets spéciaux, n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette requête.

**Comment participer à l'audience**

La décision concernant la requête sera rendue par voie d'audience écrite à moins qu'une partie ne présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale. Si vous vous opposez à une audience écrite de cette requête, vous devez fournir des motifs écrits pour expliquer la nécessité d'une audience orale. Toutes les observations qui visent à s'opposer à une audience écrite doivent parvenir à la Commission et au requérant d'ici le 29 mai 2009.

Si vous désirez participer à une audience écrite, vous devez faire parvenir trois copies papier de vos observations écrites et, dans la mesure du possible, une copie électronique en format Word et en format PDF (permettant la recherche) à la Commission, ainsi qu'un exemplaire au requérant. Toutes les observations doivent être reçues au plus tard le 2 juin 2009. Si le requérant entend répondre aux observations écrites, il doit déposer sa réponse à la Commission, et en faire parvenir un exemplaire à toutes les parties qui ont présenté des observations, au plus tard le 9 juin 2009.

-2-

Toutes les observations doivent citer le numéro de dossier EB-2009-0112, indiquer clairement le nom et l'adresse de l'expéditeur, ses numéros de téléphone et de télécopieur ainsi que son adresse électronique. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Les renseignements concernant la requête peuvent être consultés au bureau de la Commission à l'adresse ci-dessous ou en communiquant avec le requérant. Les coordonnées du requérant sont également disponibles ci-dessous.

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission ([www.oeb.gov.on.ca](http://www.oeb.gov.on.ca)) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1-877-632-2727.

**IMPORTANT**

**SI VOUS NE PRÉSENTEZ PAS D'OBSERVATIONS ÉCRITES S'OPPOSANT À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.**

**ADRESSES**

**La Commission**

Commission de l'énergie  
de l'Ontario  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge, 27<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
À l'attention de la secrétaire de la  
Commission

Tél.: 1-877-632-2727 (sans frais)  
Télec.: 416 440-7656  
Courriel : [Boardsec@oeb.gov.on.ca](mailto:Boardsec@oeb.gov.on.ca)

**Le requérant**

Helios Solar Star A-2 Limited Partnership  
250, the Esplanade, bureau 400  
Toronto (Ontario) M5A 1J2  
À l'attention de M. David Eisenbud

Tél.: 416-367-0770, poste 25410  
Télec.: 416 367-2992  
Courriel :  
[david.eisenbud@sunpowercorp.com](mailto:david.eisenbud@sunpowercorp.com)

-3-

**FAIT** à Toronto le 19 mai 2009  
**COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO**

*Original Signed By*

Kirsten Walli  
Secrétaire de la Commission